

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2728

31 octobre 2013

### SOMMAIRE

2M Management S.A. ....	130944	RE German Small Properties S.à r.l. ....	130905
5M Europe S.A. ....	130944	RE German Small Properties Two S.à r.l. .....	130906
Atlas Gracechurch S.à r.l. ....	130917	RE Investments S.à r.l. ....	130906
Aviva Investors European Secondary Infra- structure Credit SV S.A. ....	130903	Relavance Capital Sàrl ....	130905
Besafe S.A. ....	130915	Remford S.A. ....	130906
Best Immo S.à r.l. ....	130919	RHJ-Invest ....	130900
Erianthe S.A. ....	130943	Rocazur S.à r.l. ....	130899
EuroTech S.à r.l. ....	130919	Rock Holding G.m.b.H. ....	130900
FACT Luxembourg S.A. ....	130925	Royalty Participations S.A. ....	130900
Financière Weber S.A. ....	130921	Sacha Invest S.A. ....	130910
Inter Group S.A. ....	130941	Schreinerei SCHREINER S. à r.l. ....	130899
J2CM Partners ....	130909	S&H Holding S.A. ....	130899
Jeunes Mamans Echternach ....	130913	Simandir S.A. ....	130898
Langham Hall Luxembourg S.à r.l. ....	130902	S.K. Investments S.C.A. ....	130899
MEIF Airport Finance S.à r.l. ....	130902	Softinvest S.A. ....	130907
Moryann S.à r.l. ....	130904	Spir S.A. ....	130907
Moustique II S.A. ....	130903	Spir S.A. ....	130907
MPT RHM Sonnenwende ....	130932	SPPR S.A. ....	130908
Neptwone S. à r.l. ....	130898	SPPR S.A. ....	130908
Orkid S.à r.l. ....	130902	SPRT S.A. ....	130906
Ourania Holding S.A. ....	130898	SPRT S.A. ....	130908
Paint Finance S.A. ....	130901	STI Infrastructure S.à r.l. ....	130900
Paras International S.A. ....	130901	Syntegra Investment Holding III S. à r.l. .....	130908
Parts Immobilière S.A. ....	130902	Syntegra Investment Holding I S.à r.l. ....	130899
Pirus S.A. ....	130903	Thunderbird A S.à r.l. ....	130907
Polysan S. à r.l. ....	130898	Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l. .....	130901
Pontos Shipping S.à r.l. ....	130901	United Energy S.A. ....	130943
Prime Properties Investments S.A. ....	130903	VLE Investments S.A. ....	130908
Purelux ....	130904	Whittaker Participations S.A. ....	130905
Reale S.A. ....	130904		
RE German Office S.à r.l. ....	130904		
RE German Properties S. à r.l. ....	130905		

**Ourania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 155.871.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 septembre 2013 que Monsieur Philippe SALPETIER a été nommé Président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'au terme de son mandat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132821/14.

(130161881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Neptwone S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.  
R.C.S. Luxembourg B 136.570.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.

Pour NEPTWONE SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013132810/12.

(130161565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Polysan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 124.473.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013132829/10.

(130162061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Simandir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.089.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2013*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Lambert, Monsieur Patrice Yande et Madame Claudia Herber venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

SIMANDIR S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013132937/18.

(130161977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Syntegra Investment Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 102.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 septembre 2013. Signature.

Référence de publication: 2013132911/10.

(130161385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Schreinerei SCHREINER S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5561 Remich, 3, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 132.258.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.

*Pour SCHREINEREI SCHREINER SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013132899/12.

(130161560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**S&H Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 155.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132898/10.

(130161828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**S.K. Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 95.804.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.K. INVESTMENTS S.C.A.

Référence de publication: 2013132897/10.

(130161224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Rocazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.374.

La nouvelle adresse des associées Madame Debora Lolita Abraham et de Madame Lolita Grace Helena Abraham est  
au 506 Huangpi Nan Road, «Casa Lakeville» Bld 11, Appt 502, 200021 Shanghai, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013132890/12.

(130161658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**RHJ-Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang Z.I. Eselborn-Lentzweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 104.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132888/10.

(130161880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Rock Holding G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 144.113.

Suite au contrat de cession de parts du 14 mai 2013 des parts sociales ont été transférées comme suit:

- La société S.S.I. Partner G.m.b.H. a transféré ses 15.500 parts sociales à Mme Pietra Civello, née le 13 avril 1968 à Reutlingen (Allemagne), demeurant à V 25 Aprile 9, 37010 Affi (Italie)

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ROCK HOLDING G.m.b.H.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013132891/15.

(130161779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Royalty Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 52.491.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

DE BERNARDI Angelo / DONATI Régis

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013132893/12.

(130161211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**STI Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 178.149.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 21 mai 2013, EQT Management S.à r.l. a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune de la Société à EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas, et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4<sup>th</sup> Floor, III8 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 54468101, agissant en tant qu'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

*Mandataire*

Référence de publication: 2013132961/17.

(130161380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Pontos Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 165.574.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67330 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132831/10.

(130161739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Paint Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.765.

*Rectificatif du dépôt du 21/05/13 (L130079659)*

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2013132834/14.

(130161972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Paras International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.317.

Suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 12 août 2013, le mandat de Commissaire aux Comptes confié à Madame Chantal FAUST est révoqué.

En remplacement du Commissaire aux comptes révoqué est nommée:

EUROPEAN AUDIT (RCS B 50956)

11, rue Hiel

L-7390 Blaschette

pour une période de 6 ans, s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2019.

Référence de publication: 2013132835/14.

(130161941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 149.268.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors du conseil de gérance de la Société en date du 18 septembre 2013 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

*Pour TRINA SOLAR (Luxembourg) HOLDINGS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013132989/16.

(130161652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**MEIF Airport Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.165,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 172.229.

Les comptes annuels pour la période du 25 septembre 2012 (date de constitution) au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132785/12.

(130161267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Langham Hall Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 150.049.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 18 septembre 2013*

Monsieur Keith McShea, né le 18 février 1972 à Londres (Grande Bretagne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Marek Domagala, démissionnaire.

Le conseil de gérance se compose désormais de:

Robert SHORT, gérant

Clive GRIFFITHS, gérant

Keith McShea, gérant

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

*Mandataire*

Référence de publication: 2013132723/19.

(130161832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Orkid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.777.

Le siège social de l'associé unique OSIER CORPORATION LTD, est désormais:

Vyzantiou 30, Vyzantio building, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 22, Strovolos, 2064, Nicosia, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013132819/13.

(130161651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Parts Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.238.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132836/10.

(130161265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Pirus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 159.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132849/10.

(130161664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIME PROPERTIES INVESTMENTS S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013132854/12.

(130161328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Moustique II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 166.792.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2013.

*Pour: MOUSTIQUE II S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013132796/15.

(130161311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit SV S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.397.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2013:*

- Mons. Emmanuel Marie Pascal Babinet, résidant professionnellement au 5, Rue Lafontaine, 78400 Chatou, est nommé administrateur de catégorie B de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Edward Gilson, avec effet au 20 août 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Emmanuel Marie Pascal Babinet prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133191/17.

(130162565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Moryann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1-3, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 62.527.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Moryann S.à.r.l.tenu au siège de la Société en date du 12 septembre 2013*

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du 5-7, Rue Joseph Junck L-1839 Luxembourg au 1-3, Place de Paris L-2314 Luxembourg.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de «MORYANN S.A.R.L.»

M. LINHARES José

*Gérant Unique*

Référence de publication: 2013132794/19.

(130161877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Purelux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Buurschtermillen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013132861/10.

(130162065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**RE German Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.505.025,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 118.334.

Il est notifié que l'adresse de l'associé unique de la Société, RE Investments S.à r.l., est maintenant la suivante:  
- 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Partners S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013132873/13.

(130161938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Reale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REALE S.A.

S. BAERT / S. KRANCENBLUM

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013132880/12.

(130161522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Relavance Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 131.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 19 septembre 2013.  
Référence de publication: 2013132867/10.  
(130161277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**RE German Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.169.175,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 127.934.

Il est notifié que l'adresse de l'associé unique de la Société, RE Investments S.à r.l., est maintenant la suivante:  
- 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Properties S.à r.l.  
Exequative Partners S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2013132874/14.  
(130161942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**RE German Small Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.759.550,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 117.409.

Il est notifié que l'adresse de l'associé unique de la Société, RE Investments S.à r.l., est maintenant la suivante:  
- 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Small Properties S.à r.l.  
Exequative Partners S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2013132875/14.  
(130161945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 90.080.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 15 juillet 2013*

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, constatant que la société a un associé unique, décide que la société sera dorénavant représentée par un administrateur unique en la personne de Monsieur Stéphane Le Cam qui par conséquent n'exercera plus la fonction d'administrateur délégué. La durée de son mandat actuellement en cours n'est pas modifiée.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133029/16.  
(130161849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**RE German Small Properties Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.165.225,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 118.715.

Il est notifié que l'adresse de l'associé unique de la Société, RE Investments S.à r.l., est maintenant la suivante:  
- 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Small Properties Two S.à r.l.  
Exequitive Partners S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013132876/14.

(130161943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 78.612.925,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Il est notifié que l'adresse de l'associé unique de la Société, DP Property Europe Holdings S.à r.l., est maintenant la suivante:

- 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Investments S.à r.l.  
Exequitive Partners S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013132877/15.

(130161950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Remford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 93.591.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132884/10.

(130161167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**SPRT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.901.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013132951/15.

(130161421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Spir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.903.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013132946/15.

(130161419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Softinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 59.454.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 Août 2013*

1. la cooptation de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2013.

Certifié sincère et conforme

SOFTINVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013132942/14.

(130161774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Spir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.903.

—  
EXTRAIT

En date du 13 août 2013, le Conseil d'Administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Jean-Claude RIZZON, administrateur, demeurant désormais au 33, Rue de Dalheim, L-5328 Medingen.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013132947/12.

(130161419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Thunderbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.387.250,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.024.

—  
Il est à noter que Mr. Martin Eckel, gérant unique de la Société, demeure professionnellement au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2013132977/13.

(130161300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**SPPR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.695.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013132949/15.

(130161423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**SPPR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.695.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132950/10.

(130161424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**SPRT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.901.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132953/10.

(130161422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Syntegra Investment Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.689.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013132912/10.

(130161381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**VLE Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 146.807.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133018/9.

(130161132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**J2CM Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 169.732.

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Joseph ANNET, employé, né à Bastogne en Belgique le 2 juin 1970, demeurant à B-6600 Bastogne, 9, avenue Philippart,

2) Madame Carole PIERRET, enseignante, née à Libramont en Belgique le 18 décembre 1972, demeurant à B-6600 Bastogne, 9, avenue Philippart

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "J2CM Partners" avec siège social à L-9647 Doncols, Bohey n°25, (matr: 2012 24 23 604);

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1866 du 26 juillet 2012,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 169.732

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale:

*Première résolution*

Les associés décident de compléter l'objet social de la société et en conséquence décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

**« Art. 3.**

A. - La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

1.- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

2.- l'exercice de mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué ou de gérant de toute personne morale, sans exception;

3.- l'achat, la vente, la cession et l'échange de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations et de tous droits mobiliers et immobiliers.

B.- La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

1.- la réalisation de toutes études en faveur de tiers notamment des sociétés, associations, organismes publics, établissements existants ou à créer dans lesquels elle détient ou non des participations, et l'exécution de toute assistance technique, administrative et financière;

2.- la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue, la consultance en général et plus particulièrement en matière de gestion et d'organisation d'entreprises, des ressources humaines, de marketing et de communication, de gestion commerciale et de développement d'enseignes commerciales;

3.- la création, la production et le développement, pour son propre compte ou pour tous tiers, de tous supports de communication et événements.

C.- La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

1.- le commerce et la représentation sous toutes ses formes et plus particulièrement l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes matières, produits ou marchandises, machines, appareils et outillages;

2.- l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, l'exploitation de maison, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement, de transformations et mises en valeur, d'aménagement de lotissements;

3.- l'achat et la vente d'oeuvres d'art et de collection..

La société peut effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement»

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Joseph ANNET, Carole PIERRET, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10757. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131485/69.

(130160083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

### **Sacha Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 180.194.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Gilles DYAN, né à Tunis (Tunisie) le 1<sup>er</sup> octobre 1960, demeurant à 249613 Singapour, House 91, Grande Road, 04-03 Grange Résidences;

2. Mademoiselle Solomé DYAN, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 25 décembre 1990, demeurant à F-75018 Paris, 17, rue des Saules (France); et

3. Mademoiselle Shana DYAN, né à Fontenay-sous-Bois (France) le 9 octobre 1988, demeurant à F-75018 Paris, 17, rue des Saules (France),

En vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 2 septembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «SACHA INVEST S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Clémency.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes

ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux euros (31.002.- EUR), divisé en trente-et-un mille deux (31.002) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les trente-et-un mille deux (31.002) actions ont toutes été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Gilles DYAN, prénommé, .....	10.334
2. - Mademoiselle Solomé DYAN, prénommée, .....	10.334
3. - Mademoiselle Shana DYAN, prénommée, .....	10.334
Total: .....	31.002

Toutes les actions ont été entièrement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que trente-et-un mille deux euros (31.002.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cent treize euros (1.113.- EUR).

##### *Résolutions des actionnaires*

Les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).
- 2.- Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:

a) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 Juillet 1971, demeurant professionnellement au 9, rue Basse L-4963 Clémency;

b) Monsieur Jean Yves STASSER, administrateur de sociétés, né à Hermalles-sous-Argenteau (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Basse L-4963 Clémency; et

c) La société anonyme «Cepacos Investments S.A.» ayant son siège social au représenté légalement, 9, rue Basse L-4963 Clémency, (RCS Luxembourg B 148.988), représenté par son administrateur unique Monsieur Philippe VANDERHOVEN, prénommé.

3.- Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme «ACCOUNTIS S.A.» ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg (RCS Luxembourg B 146.381).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2019.

5.- Le siège social est fixé à L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/09/2013. Relation: LAC/2013/41333. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18/09/2013.

Référence de publication: 2013131671/165.

(130160245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

### **Jeunes Mamans Echternach, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6476 Echternach, 38, rue des Redoutes.

R.C.S. Luxembourg F 9.683.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

- Gieter Nadine, présidente,

39, Duerfstrooss L-6559 Girst, secrétaire-comptable, nationalité luxembourgeoise

- Teresa Colaço, vice-présidente,

38, rue des redoutes L-6476 Echternach, pensionnée, nationalité portugaise

- Barbosa Araujo Paula, trésorier,

99 route de Luxembourg L-6562 Echternach, assistante-sociale, nationalité luxembourgeoise

- Cindy Colaço, secrétaire,

38, rue des redoutes L-6476 Echternach, étudiante, nationalité luxembourgeoise

- Mireille Treinen-Weydert,

30, rue du Barrage L-6581 Rosport, assistante parentale, nationalité luxembourgeoise

- Scheuer Laurie Catherine,

17, rue Comte Sigefroi L-6481 Echternach, institutrice, nationalité luxembourgeoise

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Jeunes Mamans Echternach» association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

1- d'organiser des activités pour parents et enfants de 0 à 12 ans;

2- de regrouper des parents, enfants et jeunes gens de toutes nationalités et religions désireuses de collaborer de manière générale à des activités culturelles et sportives;

3- de favoriser les contacts et échanges entre parents et enfants.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association a son siège social à Echternach. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

## II. Exercice social

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

**Art. 9.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

**Art. 10.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 11.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

## IV. Cotisations

**Art. 12.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 10 euro.

**Art. 13.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

## V. Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 15.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 16.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 17.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

**Art. 18.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

## VI. Administration

**Art. 20.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 2 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire et un trésorier.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres présents.

**Art. 22.** Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 23.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

### VII. Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; Toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit;

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

### VIII. Dispositions finales

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Echternach, le 13/09/2013.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2013131797/122.

(130159803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

### **Besafe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 76.039.

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «BESAFE S.A.», ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

sous le numéro B 76.039, constituée suivant acte notarié en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 698 du 27 septembre 2000 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 15 avril 2011.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Marie KAISER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy PÜTZ, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de l'adresse du siège social de la Société de L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich vers L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés;

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

3) Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich vers L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Ettelbruck.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, A. MAGGIPINTO, G. PÜTZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2013. LAC/2013/40623. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

*Le Receveur (signé):* THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131882/61.

(130161023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Atlas Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.010.

In the year two thousand and thirteen on the sixth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held and extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the shareholders of Atlas Gracechurch S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.010 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated December 18<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1162 of June 14<sup>th</sup>, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

1) Atlas Captial Investors I, LLC, a Limited Liability Corporation, incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 630 Fifth Avenue, NY10111 New York, USA, registered with the Delaware company's register under number 4295310; and

2) Atlas Holdco, LLC, a Limited Liability Corporation, incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 630 Fifth Avenue, NY10111 New York, USA, registered with the Delaware company's register under number 4187529,

(hereafter the Shareholders).

Both parties are hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of two proxies given under private seal.

The prenamed proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

- that all the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the meeting;

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Atlas Holdco LLC as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Miscellaneous.

- that the Shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint Atlas Holdco LLC as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature of the performance of his duties.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

*Forth resolution*

The Liquidator shall realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of a discrepancy between the English and French version, the English version shall prevail.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Atlas Gracechurch S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.010, constituée le 18 décembre 2006, suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié le 14 juin 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1162. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

A comparu:

1) Atlas Capital Investors I LLC, une «Limited Liability Corporation» sous la loi de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, dont le siège social est situé au 630 Fifth Avenue, NY10111 New York, USA, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4295310; et

2) Atlas Holdco LLC, une «Limited Liability Corporation» sous la loi de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, dont le siège social est situé au 630 Fifth Avenue, NY10111 New York, USA, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4187529,

(ci-après les Associés)

Les deux parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont demandés au notaire instrumentaire de prendre acte:

- toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée;

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;  
2. Nomination de Atlas Holdco LLC en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Divers.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

Les Associés ont désigné Atlas Holdco LLC comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

*Quatrième résolution*

Le Liquidateur réalisera, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions tous les actifs de la Société, et payera toutes les dettes de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2013. LAC/2013/37489. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Releveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131822/131.

(130160625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**EuroTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Best Immo S.à r.l.)**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 37, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 165.811.

L'an deux mille treize, le vingt et un août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO, commerçant, né à Marco de Canavêses (Portugal), le 26 juin 1984, demeurant à L-1840 Luxembourg, 37, boulevard Joseph II;

2) Monsieur Sandro GIOIOSO, commerçant, né à Saarbùrg (République Fédérale d'Allemagne), le 1<sup>er</sup> juillet 1982, demeurant à L-8265 Mamer, 34, rue François Trausch; et

3) Monsieur Roger BLANG, promoteur immobilier, né à Villerupt (France), le 5 novembre 1969, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue du Puits.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "BEST IMMO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 37, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165811, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spéciale des Sociétés et Associations, numéro 354 du 9 février 2012;

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'un Euro et vingt-cinq Cents (1,25 EUR) chacune entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO, préqualifié, trois mille trois cent trente-trois parts sociales, . . .	3.333
Monsieur Sandro GIOIOSO, préqualifié, trois mille trois cent trente-trois parts sociales, . . . . .	3.333
Monsieur Roger BLANG, préqualifié, trois mille trois cent trente-quatre parts sociales, . . . . .	3.334

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée déclare consentir aux cessions de parts suivantes:

A) L'associé Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, huit cent trente-trois (833) parts sociales de la Société dont s'agit à Monsieur Pierre BALK, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 juillet 1982, demeurant à L-8265 Mamer, 6, rue François Trausch, intervenant au présent acte, qui accepte;

B) L'associé Monsieur Sandro GIOIOSO, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, huit cent trente-trois (833) parts sociales de la Société dont s'agit à Monsieur Pierre BALK, préqualifié, qui accepte;

C) L'associé Monsieur Roger BLANG, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, huit cent trente-quatre (834) parts sociales de la Société dont s'agit à Monsieur Pierre BALK, préqualifié, qui accepte.

*Prix*

Les cédants et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix global d'un euro (1,- EUR), laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue des cessionnaires dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

L'Assemblée constate que:

- les cédants prénommés déclarent tous consentir aux cessions de parts énoncés ci-avant et accepter Monsieur Pierre BALK comme nouvel associé.

- le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

- le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

- le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Et à l'instant, Monsieur Pierre BALK, en tant que nouvel associé, rejoint l'Assemblée, valablement constituée, et laquelle, après délibération, décide de prendre les résolutions suivantes:

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "EuroTech S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe, entre les propriétaires actuels des parts sociales et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "EuroTech S.à r.l.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner consécutivement à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet:

a) la gestion de projet et la promotion immobilière ainsi que toutes activités consultatives et d'assistance ainsi que toutes prestations dans le domaine de la construction et des aménagements qui s'y rapportent telles que la maîtrise d'œuvre pour la conception la projection et la réalisation, l'organisation le pilotage et la coordination, la surveillance de chantier.

Elle pourra dans l'exécution de ses fonctions assurer tous les devoirs relatifs à la prévention, la protection la planification, la coopération la coordination et la surveillance pour le compte de tierces personnes;

b) l'achat, la vente la récupération et le réemploi de tout matériel mobile et immobile.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Roger BLANG, promoteur immobilier, né à Villerupt (France), le 5 novembre 1969, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue du Puits, comme gérant technique pour les activités reprises sous a) de l'objet social (encore désignée "gérant A"); et

- Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO, commerçant, né à Marco de Canavéses (Portugal), le 26 juin 1984, demeurant à L-1840 Luxembourg, 37, boulevard Joseph II, comme gérant technique pour les activités reprises sous b) de l'objet social (encore désignée "gérant B").

L'Assemblée décide également de modifier le pouvoir de signature des gérants et de le fixer comme suit:

"Pour toutes opérations et obligations relevant des activités reprises sous a) de l'objet social, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant A.

Pour toutes autres opérations et obligations relevant des activités reprises sous b) de l'objet social, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant B.

Pour toutes autres opérations et obligations engageant la Société et n'ayant pas trait aux activités mentionnées sous a) et b) de l'objet social, la Société est engagée valablement, soit par la signature individuelle du gérant A, soit par la signature individuelle du gérant B."

- Ensuite sont intervenus aux présentes, Messieurs Roger BLANG et Pedro Augusto DA SILVA PINTO, lesquels, en leurs qualités de gérants de la Société, déclarent accepter les cessions de parts sociales pré-mentionnées conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les tiennent pour valablement signifiées à la Société.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. A. DA SILVA PINTO, S. GIOIOSO, R. BLANG, P. BALK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2013. LAC/2013/39065. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131883/111.

(130160528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Financière Weber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.009.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of August.

Before Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz, acting as a replacement for Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FINANCIERE WEBER S.A.", a société anonyme with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 178.009, incorporated by a deed received by the notary Maître Paul Decker, residing in Luxembourg, on May 23<sup>rd</sup>, 2013, (the «Company») published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1881 of 3<sup>rd</sup> August 2013,

The meeting is appointed as president and secretary Mrs Géraldine NUCERA, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie PIERRU, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state: That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's corporate capital by six hundred twenty Euros (EUR 620.-) so as to bring it from its present amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by one hundred (100) shares of three hundred ten Euros (EUR 310.-) to the amount of thirty one six hundred twenty Euros (EUR 31,620.-) by the creation and issuing of two (2) shares, with a nominal value of three hundred ten Euros (EUR 310.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of two (2) new Shares.
3. Amendment of Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the increase of the corporate capital.
4. Miscellaneous.

(i) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by six hundred twenty Euros (EUR 620.-) so as to bring it from its present amount of thirty three thousand Euros (EUR 31,000.-) to the amount of thirty three thousand six hundred twenty Euros (EUR 31,620.-), by the issuing of two (2) shares with a nominal value of three hundred ten Euros (EUR 310.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

*Subscription and Payment*

There now appeared Mrs Géraldine Nucera, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Tony Carloni, Director, born the 17<sup>th</sup> August 1958 at Saint Gilles - France, residing at 19, rue Weber, 75116 Paris, and Mrs. Anne Richard, Director, born the 22<sup>nd</sup> January 1975 at Chateauroux - France, residing at 19, rue Weber, 75116 Paris, by virtue of two proxies given on private seal in Luxembourg on 16<sup>th</sup> August 2013, The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the "Proxyholder")

Mrs Géraldine Nucera, prenamed, and acting as aforesaid, declares to subscribe as follow:

1.- in the name and on the behalf of the said Mr. Tony Carloni: one (1.-) additional share and to make payment in full for such new share by a contribution in specie, consisting of five hundred (500) shares in WEBER INVEST, a non-trading company, with a share capital of one thousand Euros (EUR 1,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of one Euros (EUR 1.-) each, having its registered office at 19, rue Weber, F-75116 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under 752 466 797.

Thereupon the general meeting resolves to accept the subscription and payment by Mr. Tony Carloni, prenamed of one (1) additional share of the Company.

2.- in the name and on the behalf of the said Mrs. Anne Richard: one (1.-) additional share and to make payment in full for such new share by a contribution in specie, consisting of five hundred (500) shares in WEBER INVEST, a non-trading company, with a share capital of one thousand Euros (EUR 1,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of one Euros (EUR 1.-) each, having its registered office at 19, rue Weber, F-75116 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under 752 466 797.

Thereupon the general meeting resolves to accept the subscription and payment by Mrs. Anne Richard, prenamed of one (1) additional share of the Company.

*Contribution agreement:*

Mrs Géraldine Nucera, prenamed and acting as aforesaid, refers to the share contribution agreement dated 13<sup>th</sup> August 2013, duly signed by Mr. Tony Carloni, Mrs. Anne Richard, prenamed, and the Company, whereby all the shares of Mr. Tony Carloni in WEBER INVEST, and all the shares of Mrs. Anne Richard in WEBER INVEST have been transferred to the Company.

This agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Existence and Proof of the contribution in kind:*

In addition, in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) law of 10 August 1915 on commercial companies, a report has been drawn up on 16 August 2013 by A3T S.A., a public limited company having its registered office at 44, Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 158.687), dully signed by Mr. Andréas Tartoras, independent auditors approved, wherein the assets and liabilities so contributed have been described and valued.

The Proxyholder, acting as aforesaid, produced that report, the conclusion of which is as follows:

*"Conclusions:*

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 620,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2 actions d'une valeur nominale de EUR 310,-chacune à émettre en contrepartie.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des Articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.

"That report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the shareholders and by the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Evaluation of the contribution in kind:*

The Proxyholder, acknowledge that the Company's board of directors has valued the said contribution in kind on 16<sup>th</sup> August 2013 to an amount of six hundred twenty Euros (EUR 620.-) on the basis of the book value of the contributed companies as at June 30<sup>th</sup>, 2013.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution as follow:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille six cent vingt euros (31.620,-EUR), représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 1,200 Euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, known by the notary, by their surname, Christian names, civil status and residences, they signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société «FINANCIERE WEBER S.A.», ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 178.009, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2013 (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1881 du 3 août 2013,

L'assemblée élit comme présidente et secrétaire Mme Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

L'agenda de la réunion est le suivant:

*Agenda:*

1. Augmentation de capital à concurrence de six cent vingt euros pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) à trente et un mille six cent vingt euros (31.620,-EUR) par l'émission et la création de deux (2) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et paiement des deux (2) nouvelles actions;

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée;

#### 4. Divers.

(ii) Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de six cent vingt euros (620,-EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à trente et un mille six cent vingt euros (31.620,-EUR) par l'émission deux (2) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

##### *Souscription et Libération*

Est alors intervenue Madame Géraldine Nucera, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Tony Carloni, administrateur de sociétés, né le 17 août 1958 à Saint Gilles - France, demeurant au 19, rue Weber, F-75116 Paris, et Mlle Anne Richard, administratrice de sociétés, née le 22 janvier 1975 à Châteauroux - France, demeurant au 19, rue Weber, F-75116 Paris, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 16 août 2013, lesquelles resteront annexées, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement (la «Mandataire»).

Madame Géraldine Nucera, prénommée, agissant comme ci-avant, déclare:

1.- souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Tony Carloni, prénommé, une (1) action nouvelle et libérer entièrement cette nouvelle action par un apport en nature, consistant dans cinq cent (500) parts de la société civile WEBER INVEST, au capital de mille euros (1.000,-EUR), divisé en mille (1.000) parts de un euros (1,-EUR) chacune, dont le siège social est situé au 19, rue Weber, F-75116 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 466 797.

Sur ce, l'assemblée générale déclare accepter ladite souscription et libération, et attribuer la (1) nouvelle action, au prédit souscripteur Monsieur Tony Carloni.

2.- souscrire au nom et pour le compte de Mademoiselle Anne Richard, prénommée, une (1) action nouvelle et libérer entièrement cette nouvelle action par un apport en nature, consistant dans cinq cents (500) parts de la société civile WEBER INVEST, au capital de mille euros (1.000,-EUR), divisé en mille (1.000) parts de un euros (1,-EUR) chacune, dont le siège social est situé au 19, rue Weber, F-75116 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 466 797.

Sur ce, l'assemblée générale déclare accepter ladite souscription et libération, et attribuer la (1) nouvelle action, au prédit souscripteur Mademoiselle Anne Richard.

##### *Convention d'apport:*

Madame Géraldine Nucera, prénommée, agissant comme ci-avant, se réfère à la convention d'apport du 13 août 2013, dûment signée par Monsieur Tony Carloni, prénommé, Mademoiselle Anne Richard, prénommée, et la Société, aux termes de laquelle les cinq cents (500) actions de Monsieur Tony Carloni prénommé, et les cinq cent (500) actions de Mademoiselle Anne Richard, prénommée dans la société civile WEBER INVEST, prénommée, ont été transférées à la Société.

Cette convention d'apport restera annexée, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

##### *Existence et Preuve de l'apport en nature:*

En outre, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport a été rédigé le 16 août 2013 par A3T S.A. ayant son siège social à 44, Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 158687), dûment signé par Monsieur Andréas Tartoras, réviseurs d'entreprises agréés, dans lequel les actions apportées ont été décrites et évaluées.

La Mandataire produit ce rapport dont la conclusion est la suivante:

130925

«Conclusions:

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 620,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2 actions d'une valeur nominale de EUR 310,-chacune à émettre en contrepartie.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des Articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

*Evaluation des apports en nature:*

La Mandataire, agissant comme ci-avant, déclare que le conseil d'administration de la Société a évalué les prédicts apports en nature le 16 août 2013 à six cent vingt euros (620,-EUR) sur la base de la valeur comptable au 30 juin 2013 de la société apportée.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille six cent vingt euros (31.620,-EUR), représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.200- euros.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte français prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, J. SCHWATGEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39781. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 06 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131992/218.

(130160923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**FACT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.220.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FACT HONG KONG LIMITED, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Hong Kong, with its registered office at Suite 7013, 70/F International Finance Center, 8, Finance Street Central, Hong Kong, and registered with the Registrar of Companies Hong Kong Special Administrative Region under number 1761651, represented by Mr Frank JACOPUCCI, private employee, residing professionally in L-8010 Strassen, 244, route d'Ar-lon, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated before, has drawn up the following articles of a joint stock company which he intends to organise.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "FACT Luxembourg S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is to provide economic advice consisting in the provision of services and advices in micro- and macro-economic matters, business management and the provision of additional or related services.

The Company can also be involved in the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them.

The Company may, finally, in Luxembourg and abroad, undertake all commercial, financial, fiduciary, civil, securities or real estate acts, transactions or operations, related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 15<sup>th</sup> of the month of June at 2 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up
FACT HONG KONG LIMITED, previously named . . . . .	310	EUR 31,000.-
Total: . . . . .	310	EUR 31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at eleven hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

To fix the number of directors at one (1).

The following have been elected as sole director, for a period of time expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

- Mr Maurizio MAUCERI, economic advisor, born on 1<sup>st</sup> September 1975 in Lecco (Italy), residing professionally in L-1750 Luxembourg, 39, avenue Victor Hugo.

##### *Second resolution*

To fix the number of statutory auditors at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

- FIDUCIA S.A., a public limited liability company, with registered office in L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 175.011.

##### *Third resolution*

The company's registered office is located in L-1930 Luxembourg 16 a, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FACT HONG KONG LIMITED, une société anonyme constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Suite 70132, 70/F International Finance Center, 8, Finance Street Central, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong Special Administrative Region sous le numéro 1761651,

ici représentée par Monsieur Frank JACOPUCCI, salarié, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 244, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agisse, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «FACT Luxembourg S.A.» (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'activité de conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

De façon générale, la Société pourra effectuer tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de juin à Luxembourg à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
FACT HONG KONG LIMITED, prénommée, .....	310	EUR 31.000,-
Total: .....	310	EUR 31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ onze cents euros (EUR 1.100,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et à l'instant la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Mr Maurizio MAUCERI, conseil économique, né le 1<sup>er</sup> septembre 1975 à Lecco (Italie) résident à L-1750 Luxembourg, 39, avenue Victor Hugo.

##### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- FIDUCIA S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren, enregistré au, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.011.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 16a, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jacopucci, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40604. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131983/325.

(130160569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**MPT RHM Sonnenwende, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.222.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before us Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pending registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by its managers Mr. Giuseppe Di Modica, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and Mr. Abdelhakim Chagaâr, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Sonnenwende" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and Vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### **Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

### **Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and Supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (reviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

##### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at two (2).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

i. Mr. Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

ii. Mr. Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre,

Par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

##### **A COMPARU:**

MPT RHM Holdco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dont les formalités d'immatriculation sont cours auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par ses gérants Monsieur Giuseppe Di Modica, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Monsieur Abdelhakim Chagaâr, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

## A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Sonnenwende» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. D.

## Gérance

### Art. 13 Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et Surveillance

### Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition Finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions des associés*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à two (2).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - i. M. Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
  - ii. M. Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la comparante connue du notaire instrumentant, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Di Modica, A. Chagaâr, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2013. REM/2013/1590. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132183/516.

(130160610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

### **Inter Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.843.

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "INTER GROUP S.A." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.843, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais en date du 21 août 2013, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Madame Viktoryia ZAIKO, employée privée, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

et comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte

pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification, de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.»;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première et Unique résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Zaiko, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41029. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132061/97.

(130160744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**United Energy S.A., Société Anonyme,  
(anc. Erianthe S.A.)**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 159.593.

L'an deux mille treize, le trente juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERIANTHE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159593, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1170 du 31 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la raison sociale en "United Energy S.A.";
2. Modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "United Energy S.A."."
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "United Energy S.A." et de modifier subséquentement le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "United Energy S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent quatre-vingts euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131967/57.

(130161115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**2M Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> février 2013 les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide la révocation de Monsieur LA MENDOLA David, administrateur de sociétés, né à Metz le 23 juin 1973, demeurant à L-5495 Wintrange, 2, Brekelter de son poste d'administrateur délégué avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur LA MENDOLA Vincent, expert-comptable, né à Mondelange le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4 Place de Strasbourg, au poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013133041/17.

(130161530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**5M Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.264.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 septembre 2013*

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133046/14.

(130161606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---